

# Faut-il brûler les greniers communautaires ?

Quelques éléments de réflexion pour  
des politiques de sécurité alimentaire  
en zone sahélo-soudanienne

**André Teyssier**  
Géographe

**Géraud Magrin**  
Géographe

**Guillaume Duteurtre**  
Agronome

Depuis les sécheresses sahéliennes du début des années 1970, les famines représentent l'un des piliers de l'afro-pessimisme : elles semblent exprimer l'incapacité des paysanneries et de leurs gouvernants à faire face à la fatalité des aléas climatiques. Pourtant, des actions paraissent possibles, à condition qu'elles s'appuient sur les dynamiques internes du monde paysan, et sur des mécanismes de gestion des marchés céréaliers adaptés aux réalités de terrain.

De l'Extrême Nord sahélien du Cameroun à la zone méridionale soudanienne du Tchad, des crises alimentaires cycliques affectent en effet les efforts de développement et contribuent à la paupérisation du monde rural. En 1998, une disette très sévère sévit dans ces régions. Elle frappe aussi bien les individus, contraints de décapitaliser pour survivre, que leurs organisations. Les ressources financières collectives, destinées à diverses opérations de développement, sont détournées pour obtenir de quoi se nourrir.

Il apparaît ainsi qu'aucune action de développement rural ne saurait faire l'économie d'une réflexion préalable sur la sécurisation de

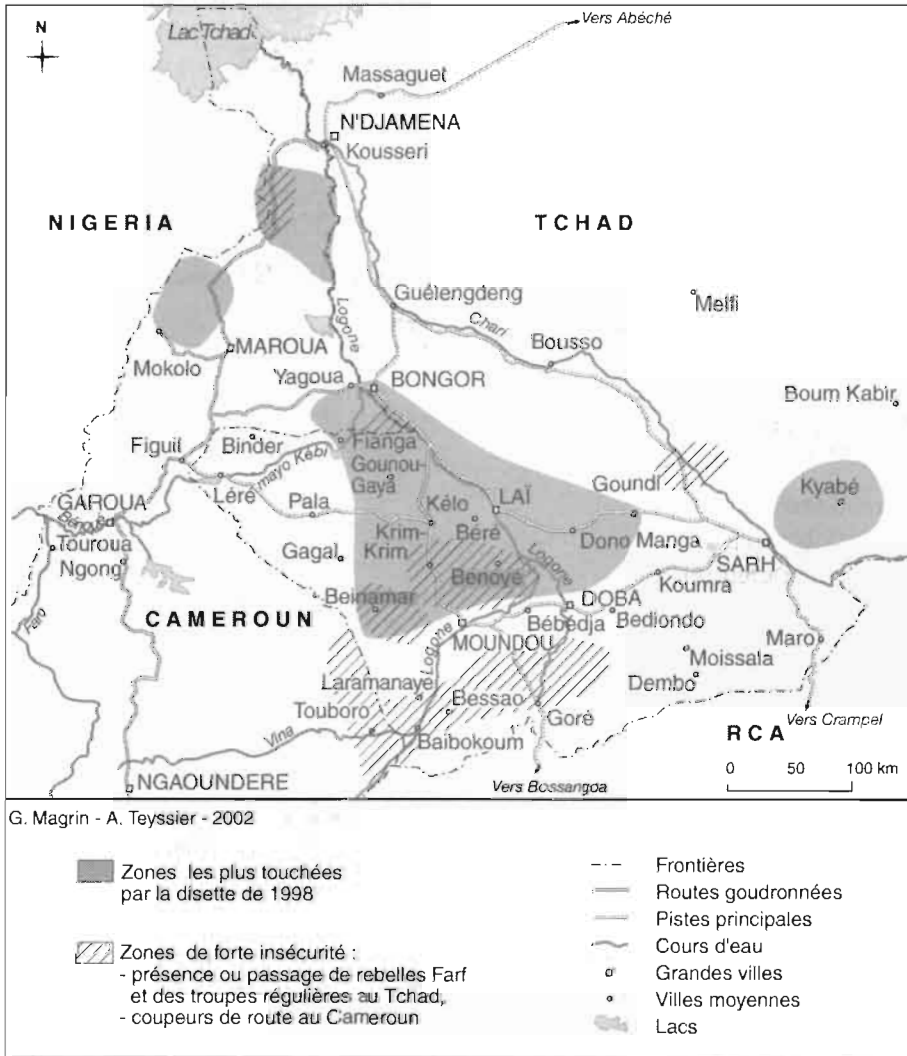


Figure 1  
Insécurité alimentaire en zone sahélo-soudanienne.

l'alimentation des ménages ruraux. Toute opération de crédit rural, d'équipement du territoire, de professionnalisation de l'agriculture, risque de se voir remise en cause si les populations sont contraintes à mettre en œuvre des stratégies de survie.

Au Tchad comme au Nord-Cameroun, durant les crises alimentaires des années 1970-1980, l'action des pouvoirs publics s'est surtout

concentrée sur la distribution d'une aide d'urgence ostentatoire d'origine internationale, à travers un réseau de magasins gérés par des offices céréaliers étatiques. Ce système a connu des dysfonctionnements systématiques et a surtout enrichi ceux qui étaient en charge de la distribution, à travers des pratiques de détournement généralisées. Ce type d'aide, si elle est renouvelée régulièrement, tend à placer les producteurs en situation d'assistanat. Elle ne devrait demeurer qu'une solution de dernier recours, à déployer en cas d'accident climatique ou de sinistre majeur<sup>1</sup>.

En opposition apparente à ces structures se sont multipliés des dispositifs de stockage collectif – appelés banques de céréales ou greniers communautaires – destinés à conserver au village des réserves de céréales permettant de franchir les soudures difficiles et de limiter les effets des disettes. Ces dispositifs ont connu des destins contrastés, et les échecs ont été plus nombreux que les succès. On s'accorde à constater qu'ils n'ont pas rempli le rôle qui leur était imparti en matière de régulation des marchés vivriers. Cependant, peu d'auteurs analysent en détail les raisons de ces échecs, et l'on est peu à même d'évaluer le poids des différentes causes invoquées : défaillances de gestion ? Manque de savoir-faire commercial ? Boycott des commerçants ?

Devant l'échec de ces politiques marquées par une priorité accordée au stockage, il conviendrait de placer les producteurs en situation de pleine responsabilité et de concevoir de nouvelles articulations entre eux, les commerçants, les services publics et les structures d'appui. Une meilleure gestion des crises alimentaires doit sans doute être recherchée dans la promotion simultanée d'une plus grande capacité de prévoyance des acteurs et d'une plus grande fluidité des circuits commerciaux.

A partir d'un rappel de la complexité des facteurs en cause dans l'insécurité alimentaire, cette communication propose une analyse critique des expériences de stockage céréalier menées au cours des dernières années au Nord-Cameroun et au sud du Tchad. La présentation d'une expérience de responsabilisation des producteurs ruraux en matière de stockage de vivriers et de structuration de la

---

<sup>1</sup> Encore faut-il s'entendre sur le niveau de gravité de la crise alimentaire qui détermine son caractère catastrophique et justifie l'envoi de denrées par la communauté internationale.

filrière céréalière offre des perspectives pour une réorientation des politiques publiques.

## ■ Les mystères de l'insécurité alimentaire et les stratégies des acteurs

### *Pénurie d'informations et causes enchevêtrées*

L'histoire du Sahel et de la zone soudanienne est émaillée de crises alimentaires encore bien présentes dans la mémoire collective. Deux échelles de ces crises doivent être distinguées. Les économies agricoles sahélo-soudanaises du sud du bassin du lac Tchad ont été frappées par les grandes famines africaines du XX<sup>e</sup> siècle (1913-1914, 1931-1932, 1972-1973 et surtout 1984-1985). Ces famines correspondaient toujours à la conjugaison d'aléas climatiques et de phénomènes humains aggravants, ayant des effets catastrophiques sur de très vastes espaces (Magrin, 2000a). Entre ces événements majeurs s'observent d'autre part des crises de moindre intensité, concernant des espaces plus circonscrits, soudures difficiles, disettes sévères, famines circonscrites.

Tous les 5 à 10 ans, le bassin du lac Tchad souffre de crises alimentaires qui justifient une intervention des pouvoirs publics, voire de la communauté internationale. Ces crises alimentaires sont plus ou moins aiguës selon les régions et les couches sociales de la population. Elles se manifestent par une raréfaction des produits vivriers sur les marchés et par de fortes augmentations saisonnières des cours des céréales. Pour satisfaire leurs besoins alimentaires, les ménages mettent en œuvre différentes stratégies, les plus vulnérables devant procéder à des ventes de détresse et brader une partie de leur capital : d'abord le bétail, puis divers équipements, enfin des terrains<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Stade ultime de la décapitalisation, la vente d'enfants a été évoquée dans le nord des monts Mandara et la région des koro de Bénoué au Tchad en 1998. Si ces rumeurs n'ont pu être vérifiées, il est certain que des mariages ont été hâtés durant la disette, et la dot souvent payée en grain, ce qui a pu être qualifié de vente déguisée (Magrin, 2001).

Les bilans céréaliers les plus souvent avancés pour justifier l'urgence d'une aide alimentaire sont d'une utilité très discutable pour évaluer l'acuité d'une crise alimentaire. En effet, ils reposent sur des statistiques agricoles peu fiables.

Ainsi, l'annonce faite par les autorités camerounaises en 1999 d'un déficit de 155 000 tonnes, sur la base d'une consommation de 200 kg par individu, soit 500 000 tonnes pour l'ensemble de l'Extrême Nord, révèle une carence d'informations. Une erreur d'appréciation dans l'estimation des rendements change complètement la donne. A raison d'une surface céréalière estimée à 550 000 ha, si l'on s'en tient à un rendement moyen de 0,745 tonne par hectare, la production céréalière ne dépasse pas 410 000 tonnes ce qui propulse effectivement ce déficit à 155 000 tonnes. Si ce rendement est estimé à 250 kg de plus, le déficit n'existe plus (Roell, Teyssier, Doyon, 1999).

Ces réserves faites, la production moyenne annuelle de la province de l'Extrême Nord oscillerait autour de 437 000 tonnes de céréales, dont une production rizicole affectée par la faillite de la Semry<sup>3</sup> évaluée à seulement 47 000 tonnes de paddy. A raison d'une population d'environ 2 500 000 habitants, 175 kg de céréales par personne<sup>4</sup> seraient produits dans la province, ce qui placerait la province dans une situation de très léger déficit structurel (Hanak, 2001). De même, au sud du Tchad, la production céréalière moyenne estimée par l'ONDR<sup>5</sup> au milieu des années 1990 s'élèverait à 440 000 tonnes, ce qui, pour une population de 3 millions d'habitants, donne une disponibilité céréalière de 146 kg par an et par habitant, très en-deçà des besoins théoriques (Magrin, 2001).

Au sud du Tchad comme au Cameroun, où l'indice de couverture des besoins alimentaires est passé de 99 en 1982 à 79 en 1998 (Hanak, 2001), ce déficit vivrier se serait accentué ces dernières décennies. La production agricole ne semble pas suivre le rythme de l'accroissement démographique.

---

<sup>3</sup> Société pour l'expansion et la modernisation de la riziculture à Yagoua.

<sup>4</sup> L'Office céréalier estime les besoins alimentaires par personne et par an à 200 kg. Cette norme varie en fonction des institutions.

<sup>5</sup> Office national du développement rural.

Quoi qu'il en soit, ces indicateurs présentent le défaut de ne tenir compte ni des flux commerciaux éventuels, ni surtout de l'importance des produits non céréaliers en matière de sécurité alimentaire (tubercules, oléagineux, produits de cueillette) (Magrin, 2001). Ces indicateurs généraux ne montrent pas non plus la variabilité géographique de la vulnérabilité aux pénuries alimentaires. Les zones de forte densité, comme les monts Mandara ou le « Bec de Canard » au Cameroun, les *koros*<sup>6</sup> de Bénoué et Dono Manga ou les plaines inondables rizicoles du moyen Logone au Tchad, apparaissent plus sensibles à ces aléas<sup>7</sup>, d'autant que les possibilités d'extension et de diversification des cultures vivrières, notamment par le sorgho repiqué ou les tubercules, sont réduites. Notons que ces zones vulnérables correspondent aux territoires les plus enclavés.

Un faisceau de causes enchevêtrées intervient bien souvent dans l'explication des crises alimentaires, sans qu'il soit aisé de les hiérarchiser. Les causes naturelles, immédiatement avancées, sont évidemment les plus visibles : sécheresses, précipitations mal réparties, attaques de criquets et d'oiseaux granivores, divagation de troupeaux d'éléphants. Au Tchad, l'insécurité causée par les cycles de rébellion – répression qui se succèdent dans le sud du pays depuis 1984 – conjugue souvent ses effets avec ceux des aléas naturels, comme en 1998 (Magrin, 1999).

D'autres facteurs invoqués, plus structurels, expriment les positions idéologiques des observateurs : les diverses pratiques de la vie sociale (fêtes traditionnelles, consommation de bière de mil...) sont dénoncées comme du « gaspillage » par les autorités administratives et religieuses qui stigmatisent « l'imprévoyance » des paysans avec une belle constance depuis un siècle, de même qu'on continue à reprocher aux producteurs d'utiliser des « techniques inadéquates ». Les commerçants, trop souvent assimilés à de vils spéculateurs, sont systématiquement vilipendés. Au Tchad surtout, la culture de rente du coton est fréquemment désignée comme responsable de la fragilité vivrière de la région méridionale (Magrin, 2000 a).

Enfin, d'autres raisons sont couramment évoquées : les « sorties de céréales » – dont on ne précise pas si elles désignent des flux vers

<sup>6</sup> Plateaux sableux, interfluves des moyennes vallées du Logone et du Chari.

<sup>7</sup> Cf. figure 1: Insécurité alimentaire.

les pays voisins ou d'autres régions au sein d'un même pays – ou la consommation des brasseries de Garoua et Moundou aspireraient de grandes quantités des céréales nationales.

En revanche, certains facteurs d'insécurité alimentaire structurels sont presque toujours ignorés, comme l'enclavement et l'inaccessibilité des marchés vivriers, ou les blocages administratifs à la sortie de céréales des territoires excédentaires.

Devant l'insuffisance notoire de données chiffrées, la compréhension de l'insécurité alimentaire implique de prendre en compte une multiplicité de facteurs et nécessite une lecture critique des représentations individuelles ou collectives, souvent empreintes de considérations idéologiques.

### *Réponses paysannes : diversification et anticipation du risque*

Les producteurs ne restent pas inertes face aux pénuries alimentaires. Ils développent toute une série de stratégies pour anticiper et atténuer les effets des crises alimentaires. Mieux comprendre ces stratégies permettrait d'orienter efficacement les interventions visant à la sécurisation alimentaire.

La gamme et la dynamique des plantes cultivées rendent compte de ces stratégies. Aux plantes à cycle court qui appartiennent à tous les systèmes agricoles sont associés des produits de cueillette. Certaines plantes sont utilisées tous les ans par au moins une partie de la population, d'autres ne sont consommées que lors des épisodes de disette très sévères (Seignobos, 1989), ce qui peut constituer un indicateur de l'acuité d'une crise alimentaire.

Les évolutions récentes des plantes cultivées témoignent de l'importance accordée par les producteurs à leur sécurité alimentaire. L'extension de la culture du sorgho de contre-saison (**muskuwaari**), notamment dans la plaine du Diamaré du Nord-Cameroun, compte parmi les nombreuses réponses à l'augmentation des besoins alimentaires, en assurant une répartition des risques et un étalement du calendrier agricole. La complémentarité dans le temps et dans l'espace du muskuwaari avec la culture cotonnière a ainsi permis de maintenir des équilibres alimentaires ailleurs fragilisés par cette

culture de rente. Au sud du Tchad, l'extension de la culture du manioc a constitué une réponse similaire au développement cotonnier. Son extension s'est néanmoins heurtée aux nouvelles réalités de l'élevage (Magrin, 2001).

Cependant, si le Diamaré apparaît souvent excédentaire en céréales, les exploitations ne parviennent pas toujours à tirer partie de leurs deux récoltes annuelles et connaissent régulièrement des problèmes de trésorerie. La culture du muskuwaari ou du **berbéérée**<sup>8</sup> exige en effet une main-d'œuvre importante, et l'emploi systématique de manœuvres oblige les producteurs à s'endetter pour pouvoir repiquer à temps. Ils peuvent emprunter auprès de « courtiers » ou de chefs traditionnels, avec remboursement en nature à la récolte, ou revendre – forcément à bas prix – les bœufs achetés quelques mois plus tôt (Seignobos *et al.*, 1995). Cet argent sert à payer les manœuvres et éventuellement le coût de location de la terre. Le remboursement des dettes oblige les cultivateurs à vendre leur sorgho, dès la récolte, au plus bas prix, ce qui peut profiter aux marchands qui stockent et écoulent la production une fois que les prix ont augmenté. Dans ces régions, le volume vivrier produit suffirait à la consommation familiale, mais la gestion des céréales au cours de l'année condamne certaines exploitations à un cycle d'endettement.

Ainsi, rares sont les cultivateurs à profiter de la variation saisonnière des cours des céréales qu'ils produisent. Peu d'entre eux disposent d'une trésorerie qui leur permettrait de stocker leur production en attendant un relèvement des prix.

Partout, les activités commerciales, le développement des plantes à tubercule, la fabrication d'alcools, les petits élevages domestiques, souvent gérés par les femmes, fournissent des revenus monétaires en partie destinés à couvrir un minimum alimentaire.

Enfin, les migrations servent de soupape aux terroirs confrontés aux tensions alimentaires les plus récurrentes. Celles-ci mettent en jeu différentes échelles. Elles peuvent être temporaires et de faible distance – comme ces milliers de jeunes livrés à eux-mêmes par leurs parents en 1998, partis chercher dans les villes ou sur les grands

---

<sup>8</sup> Le terme générique peul « muskuwaari » est l'équivalent du terme arabe « berbéérée » utilisé au Tchad pour désigner les sorghos de contre-saison.



marchés hebdomadaires de quoi survivre (Magrin, 2001). Elles peuvent aussi être définitives et de grande ampleur. Ainsi, les crises climatiques sahéliennes répétées des années 1970-1980 ont mis en mouvement des effectifs importants vers les régions soudaniennes (sud du Tchad, province Nord du Cameroun). La migration depuis les monts Mandara ou les plaines du « Bec de Canard » vers la province du Nord s'observe chaque année, provoquant dans les terroirs d'arrivée des regains de tension pour la maîtrise de l'espace entre agriculteurs migrants, chasseurs et éleveurs itinérants. L'envoi de fonds par les migrants reste indispensable à l'équilibre financier des ménages des terroirs d'émigration.

### *Réponses de l'Etat : incantations à la productivité et mendicité intéressée*

Après une première décennie d'indépendance, clémente sur le plan climatique, la thématique de l'insécurité alimentaire est entrée dans le champ des préoccupations des Etats avec les sécheresses des années 1970-1980 et les famines qui les accompagnent.

Face à l'insécurité alimentaire, l'action publique s'est fondée jusqu'à présent sur la certitude que la sécurité alimentaire passe par la lutte contre les fléaux, par la modernisation de l'agriculture et enfin par une assistance vivrière issue de stocks gérés par l'Etat. La régulation des marchés céréaliers fondée sur la constitution de stocks nationaux de sécurité qui ont constitué un peu partout dans le monde l'ossature des politiques alimentaires est restée inopérante dans le cas du Tchad et du Nord-Cameroun. Malgré le désengagement perceptible des services publics envers le domaine agricole depuis l'entrée en vigueur des plans d'ajustement structurel dans les années 1980, une « culture d'Etat providentiel » continue d'inspirer les principes d'intervention des pouvoirs publics. A aucun moment ceux-ci n'ont cherché à faire du producteur le pivot d'une politique régionale de sécurité alimentaire. Force est de reconnaître la faible portée de ces orientations dès lors qu'elles se muent en programmes opérationnels.

La modernisation de l'agriculture n'est bien souvent qu'une incantation à la productivité formulée en conclusion des nombreux sémi-



reuses<sup>13</sup> et les cas de détournement observés au cours des distributions sont légion à différents niveaux. L'aide alimentaire revient de fait à un coup médiatique réalisé sur financement extérieur à la gloire des cellules gouvernementales et des caciques locaux. Elle peut prendre la forme d'un saupoudrage généralisé plutôt que d'une distribution ciblée. L'espoir de gains politiques fait que la notion de zone vulnérable n'est pas acceptée (Roell, Teyssier, Doyon, 1999) : il faut servir le plus grand nombre, quelque soit l'acuité de la disette, pour obtenir un effet maximal de « reconnaissance électorale ». Heureusement, les bailleurs de fonds tendent à recourir de plus en plus à des ONG bien implantées localement, susceptibles d'effectuer un ciblage précis et des distributions mieux gérées. C'est le cas au Tchad pour une partie de l'aide alimentaire distribuée par la France ou par d'autres agences et au Nord-Cameroun pour les vivres distribués sur financement de l'Union européenne. Mais ces « filets de sécurité » n'ont pas pour ambition de fournir des solutions durables au problème de la vulnérabilité.

Cette brève communication ne saurait analyser plus en détail l'impact réel des différentes actions publiques conduites pour assurer la sécurité alimentaire des ménages au Nord-Cameroun et au sud du Tchad, ce qui pourrait faire l'objet d'observations spécifiques et aurait le mérite d'éclairer les pouvoirs publics sur les effets de leurs interventions. Nous nous limiterons à des observations sur la régulation partielle des crises alimentaires par le stockage villageois.

## ■ Le stockage communautaire en question

### *La vogue des greniers communautaires : contexte historique, enjeux idéologiques*

Le stockage par les producteurs comme outil de régulation des crises alimentaires n'est pas une recommandation nouvelle. Il est

<sup>13</sup> 3,78 milliards F CFA pour la part de l'aide financée en 1998 par l'Union Européenne pour la seule province de l'Extrême Nord

promu depuis la période coloniale<sup>14</sup> et connaît son plein succès dans le courant des années 1980 en Afrique de l'Ouest, et une dizaine d'années plus tard dans la zone sahélo-soudanienne d'Afrique centrale. Parallèlement aux offices régulateurs des Etats, des échanges avec des ONG implantées en Afrique de l'Ouest aboutissent à la mise en place progressive par les ONG de la région, laïques<sup>15</sup> ou confessionnelles<sup>16</sup>, d'un système de stockage de proximité géré par les producteurs, à travers l'implantation de greniers communautaires ou de banques de céréales villageoises. Ces infrastructures ne se diffusent vraiment au Tchad qu'après la guerre civile, au milieu des années 1980 (Tubiana, Sherif, 1995). A cette époque se combinent en faveur du stockage communautaire un discours tiers-mondiste d'inspiration caritative et un engouement pour le « local ». Il valorise d'une part l'inscription des greniers communautaires dans une tradition africaine de gestion collective des récoltes – censée avoir une pertinence particulière dans cette Afrique des savanes souvent présentée comme l'Afrique des greniers par excellence. La sensibilité militante des opérateurs amène d'autre part à concevoir des formes de stockage au village comme une réponse aux pratiques spéculatives orchestrées par des commerçants. L'action des ONG se fondait sur une vision largement idéologique du rapport entre le producteur et le marchand, et se donnait pour mission de rééquilibrer le rapport de force, plus ou moins inventé, au profit du « petit paysan » exploité par le riche commerçant<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> A travers l'action des Sociétés indigènes de prévoyance censées limiter les variations de prix des céréales attribuées aux pratiques spéculatives des commerçants. Basées sur des cotisations obligatoires, elles furent assimilées à un impôt supplémentaire et furent à ce titre très impopulaires aux yeux des paysans. Au Nord-Cameroun, certaines expériences de stockage au village, comme celle de la Semnord, remontent aux années 1960.

<sup>15</sup> Au Cameroun, Service d'appui aux initiatives locales de développement, Organisation canadienne pour la solidarité et le développement ; au sud du Tchad, Oxfam ou Afdi (Agriculteurs français pour le développement international).

<sup>16</sup> Au Cameroun, Comité diocésain de développement de Maroua Mokolo, Union des Eglises baptistes du Cameroun, mission catholique de Tokombéré ; au Tchad, World Vision International, les BELACD des diocèses (Bureaux d'études et de liaison des actions caritatives pour le développement), le Cecadec (Centre chrétien d'appui au développement communautaire).

<sup>17</sup> L'identité des commerçants – souvent musulmans – et la sensibilité de ces ONG – souvent d'obédience chrétienne – accroissent le manichéisme de ces perceptions.

Au Cameroun, les projets de coopération bi et multilatérale ont également largement contribué au développement de ces banques<sup>18</sup> et aujourd'hui 15 opérateurs de développement rural du Nord-Cameroun opèrent sur le thème du stockage. En revanche, l'image du Tchad méridional dans les perceptions habituelles tendait à ériger la zone soudanienne en « Tchad utile », fournissant l'essentiel des devises et des revenus monétaires, et censé constituer en même temps un grenier céréalier pour le pays (Magrin, 2000 a). C'est ce qui explique que les grands bailleurs de fonds aient concentré leurs interventions en la matière sur la zone sahélienne du pays<sup>19</sup>. Ce statut privilégié prêté au sud tchadien par opposition au reste du pays est le symétrique inverse des représentations du Nord-Cameroun, enclavé et plus pauvre que la moyenne nationale, et objet d'une attitude plus active des agences d'aide internationale.

Au terme de quelques années d'exercice, un constat de faillite des greniers villageois se généralise, nourri de regards critiques sur différentes expériences menées en Afrique de l'Ouest. Il s'inscrit en phase avec la montée en puissance d'un courant de pensée dominant libéral, tout aussi idéologique. La remise en cause de ces actions collectives est-elle justifiée ? Quels sont les principaux facteurs qui conduiraient automatiquement les greniers villageois à la banqueroute ? Quelles alternatives peut-on proposer entre une régulation par l'Etat dont l'inefficacité s'est révélée systématique, une régulation par les acteurs locaux apparemment peu compétitive, et une régulation par le seul marché ?

Il convient aujourd'hui de revisiter les analyses critiques portées sur les greniers villageois en considérant non seulement les formes de leurs échecs, mais également les orientations choisies concernant les modalités de fonctionnement des greniers ainsi que la qualité des opérateurs responsables de la création des greniers. L'objectif est de proposer des alternatives en matière de sécurisation alimen-

---

<sup>18</sup> Projets Nord-Est Bénoué, Sud-Est Bénoué, DPGT, PDRM...

<sup>19</sup> Notons par exemple le programme Ader (Appui au développement de l'économie rurale), du VI<sup>e</sup> FED (Fonds européen de développement), qui a été l'un des principaux opérateurs en matière de construction de greniers à céréales, dans sa zone d'intervention prioritaire de la « Mésopotamie » tchadienne, qui s'étend de Bongor aux rives sud du lac Tchad. Le sud du Tchad a toutefois bénéficié dans ce domaine du dynamisme incontestable des ONG caritatives.

taire en tenant compte du contexte institutionnel et politique particulier qui prévaut dans cette partie du bassin du lac Tchad.

### *Principes et échecs des greniers du bassin du lac Tchad*

Les structures villageoises de stockage céréalier ont pour traits communs une création suscitée de l'extérieur en fonction des préoccupations humanistes des opérateurs de développement, ainsi que des modes de fonctionnement relativement identiques. Leurs promoteurs insistent sur le caractère « social » de ce système de stockage, basé essentiellement sur le stockage de céréales à la récolte en vue d'une redistribution à la soudure, lorsque les prix de marché sont élevés. Dans les structures où l'on privilégie le crédit sur l'appui à la gestion, il s'agit plutôt d'effectuer des achats de céréales en période de récolte, afin de consentir des crédits à bas prix aux plus indigents en période de « soudure ».

Dans les deux cas, le principe de fonctionnement est le même : un fonds, provenant d'un groupement cotonnier ou d'un organisme caritatif est mis à disposition d'une communauté pour acheter sur le marché un certain volume de céréales ou pour construire un magasin de stockage, ou les deux.

Une telle organisation ne peut prétendre à la pérennité, en raison de défauts de conception initiale :

- le volume de céréales acheté sur ressources extérieures correspond rarement au volume escompté par le village. Par cet achat collectif, les sacs de céréales appartiennent à tous et à personne et l'on imagine facilement comment la vente subventionnée de ces sacs anonymes peut favoriser des octrois préférentiels selon des règles clientélistes et priver de cette manne une part importante de la population villageoise. Les greniers communautaires ont tôt fait de devenir des greniers familiaux ;
- le maintien du fonds de roulement est conditionné à la vente des céréales. Dans les zones vulnérables où la pression sociale peut devenir extrêmement forte en période de disette, la vente au comptant s'avère illusoire (Terdel, 2001) et les gestionnaires des greniers procèdent à des « distributions à crédit », difficiles à recouvrer ;

– la gestion des stocks céréaliers comporte des risques importants liés notamment à la fragilité du produit, à la volatilité des cours ou aux mauvais payeurs.

Partout, s'exprime ainsi une forte contradiction entre logique sociale de solidarité et logique de développement plus commerciale. La première voue le grenier à la banqueroute, quand la seconde dévoie les objectifs initiaux d'appui à la sécurité alimentaire : les greniers permettent une accumulation par et pour les villageois les plus aisés. Les exemples de compromis sont rares, où quelques sacs de céréales peuvent être consentis à bas prix à la soudure aux membres des groupements en difficulté, quand l'essentiel du stock sera vendu au prix du marché pour le compte du groupement. Au Tchad, dans la région fertile de Bodo (sud-est de Doba), une coordination fédère 12 banques de céréales du canton. L'appui de l'Afdi sous forme de crédits pour la construction de bâtiments puis pour le stockage a permis de stimuler une véritable dynamique collective autour des greniers. Chaque magasin contient deux pièces, dont une destinée à la consommation des membres et une à la commercialisation pour le compte des groupements, qui contiennent couramment une centaine de sacs. Les fortes variations de prix sur le marché des céréales – le réajustement consécutif à la disette de 1998 a provoqué une surproduction et un effondrement des prix – ont incité les groupements à stocker de l'arachide, dont le marché est plus sûr et plus régulier. Ainsi, ces greniers ont acquis une certaine prospérité, mais en s'écartant des objectifs initiaux de sécurité alimentaire, dans une région qui figure habituellement comme un pôle excédentaire en produits vivriers (Magrin, 2000 b).

Ainsi, face aux dérives clientélistes et à la contrainte essentielle du renouvellement des fonds de roulement par le recouvrement intégral des crédits, la plupart des opérations de stockage communautaire n'ont pas trouvé de solutions appropriées et ont périclité. Les groupements formés pour ces opérations de stockage se sont évanouis avec les fonds destinés à l'achat de céréales. On peut d'ailleurs douter des motivations initiales de ces organisations, car, comme le signale un agent de développement du Mayo-Danaï, « la tendance à faire partie d'un groupement (PCIDRK, ADPTK, UPSECK...) s'explique par l'espoir d'obtenir du mil à crédit ou moins cher », avec l'intention inavouée de ne rien avoir à rembourser (Toukrou, 1996).

Une plus grande « sensibilisation » ou une formation soutenue des gestionnaires ne seraient d'aucun secours pour ces greniers communautaires, créés selon des principes qui les condamnent inéluctablement à la faillite.

### *Le discours libéral sur les greniers*

Ce constat d'échec rejoint les conclusions des études menées en Afrique de l'Ouest par les tenants d'un discours libéral (Berg, Kent, 1991 ; Kent, 1992). Elles rejoignent les analyses menées par d'autres observateurs, très critiques sur les principes à l'œuvre dans la mise en place des banques de céréales.

– La promotion des greniers communautaires est le produit de postures militantes, éloignées de la réalité économique des marchés céréaliers africains et nourries de représentations erronées. Contrairement aux perceptions tiers-mondistes, la spéculation par la conservation saisonnière de céréales serait risquée, voire peu rentable ; les producteurs seraient rarement en situation de ventes obligées au moment des récoltes ; l'usure ne concernerait qu'un pourcentage insignifiant de producteurs, qui d'ailleurs, ne tomberaient pas systématiquement dans des spirales d'endettement irréversibles.

– Les banques de céréales sont moins compétitives que les marchands, car elles sont gérées par des comités mal informés et peu incités à minimiser les coûts de revient. Leurs gestionnaires, qui sont des paysans, ne disposeraient pas de relais et de réseaux dans les centres de consommation comparables à ceux des commerçants. Les subventions octroyées aux banques de céréales sous forme d'infrastructures, de dons ou de crédits à taux avantageux, de formation et parfois de transport, perturbent le jeu sain de la concurrence et pénalisent les commerçants.

– L'action collective serait donc une forme d'intervention inadaptée pour maîtriser les fonctions de commercialisation des céréales qu'il vaudrait mieux « laisser aux vrais commerçants privés » (Kent, 1992).

La gestion de la sécurité alimentaire par des offices étatiques ou par des acteurs locaux conduit, pour les tenants du libéralisme, aux mêmes conséquences désastreuses : un manque de compétitivité de





de ce département où les seuls acheteurs autorisés étaient des affidés de la chefferie. Une grande partie de ces achats a été revendue trois fois plus cher au PAM<sup>20</sup> qui lançait à grands frais un programme d'assistance alimentaire dans l'Extrême Nord.

Au sud du Tchad, quelques mois avant la disette de 1998, les avertissements des ONG concernant la situation alimentaire étaient étouffés par les autorités qui souhaitaient avoir les mains libres pour annihiler définitivement les mouvements rebelles « sudistes », préalable à la signature par la Banque mondiale de son engagement à financer le projet pétrolier tchado-camerounais. Durant plusieurs mois, les actions de ratissage de l'armée tchadienne contribuèrent à la diminution des réserves de vivres, directement (par l'incendie de greniers individuels et communautaires) et indirectement, en acculant les paysans à des stratégies de fuite suscitées par le climat de terreur (Magrin, 2001). Au sud du Tchad, depuis 1984, les épisodes d'insécurité alimentaire les plus graves sont indissociables de ces cycles d'insécurité, dont la régularité imprime sa marque à l'ensemble des stratégies paysannes en matière d'accumulation et de gestion des réserves. Les vertus du libre marché ne pourraient évidemment s'exercer que moyennant un retour durable à la paix et à la sécurité que les perspectives pétrolières pourraient bien ne pas faciliter.

De même, de manière chronique, un système de marché féodalisé régit la circulation des céréales dans la province du Nord. Outre la forme contemporaine de la *zakkat*, qui permet au *laamido* et à ses obligés de collecter 10 % de la production céréalière et arachidière, une forme de marché captif se développe, contraignant les producteurs à céder une partie de leur récolte en remboursement de prêts numéraires. Dans la région de Ngong, l'un des plus grands *alhadji* de Ngaoundéré distribue des crédits en espèces en période de « soudure », par l'entremise des chefferies et de leurs ramifications. Les dettes sont remboursées en nature à la récolte du maïs à des niveaux de prix extrêmement bas, parfois inférieurs au coût de revient. Ces achats de céréales sur pied n'ont rien de marginal : ils porteraient, selon nos estimations et dans cette partie du département de la Bénoué, sur 500 à 1 000 tonnes de maïs. Une telle pratique ne

---

<sup>20</sup> Programme alimentaire mondial.

semble d'ailleurs pas se limiter à un seul grand commerçant : malgré les interdits coraniques, elle serait reproduite par de hauts fonctionnaires et par des agriculteurs disposant d'une certaine maîtrise sociale et foncière.

Ces trois illustrations montrent que les marchés céréaliers ne correspondent pas seulement à une saine confrontation entre l'offre et la demande : l'ingérence des chefferies et de leurs alliés dans les structures administratives perturbe les équilibres qu'ils sont censés garantir. La bonne application du jeu libéral suppose un fonctionnement minimal des institutions politiques. Or, dans le contexte institutionnel actuel on ne saurait attendre de la concurrence entre commerçants un approvisionnement régulier des marchés céréaliers à des prix acceptables. Au Nord-Cameroun, notamment, les actions en matière de sécurité alimentaire doivent aujourd'hui intervenir dans des marchés largement soumis à l'influence de grands commerçants et à l'autorité de chefferies particulièrement puissantes. Au Tchad, la situation est probablement différente, particulièrement dans le sud du pays où la faiblesse des pouvoirs coutumiers et la multiplication récente des intervenants dans le secteur du commerce céréalier limitent les possibilités d'oligopole (Magrin, 2001).

Par ailleurs, la qualité des opérateurs de développement compte parmi les thèmes évacués par les analyses libérales sur les marchés céréaliers. Il s'agit pourtant d'une question essentielle. Dans la mesure où les compétences des ONG ne sont pas labellisées, le marché de l'aide à la sécurité alimentaire est occupé par des intervenants de niveaux et de motivations variables. Si l'honnêteté (qui n'est pas synonyme de compétence) des organisations confessionnelles ne fait aucun doute, celle de certains opérateurs laïcs est, en revanche, sujette à caution. Ces organisations, créées dans l'intention d'accéder aux financements de l'aide publique ou privée internationale (Thiéba, 1991), n'ont parfois d'autres objets, derrière un discours humaniste convenu, que de monter à la hâte de vagues organisations paysannes, servies aux donateurs lors de missions empressées (Hamadou *et al.*, 2002). L'échec des banques de céréales aurait dû être mesuré à l'aune de l'opportunisme des organisations qui les ont mises en place.

De manière plus générale, les modèles de politique de sécurité alimentaire doivent nécessairement tenir compte de la faiblesse des institutions publiques ainsi que de mécanismes de décision poli-

tique rarement transparents. Autant d'éléments inhérents à des systèmes où le concept d'Etat-Nation est relativement nouveau, où les pouvoirs coutumiers conservent parfois une forte influence, où la pauvreté conduit à des mécanismes de redistribution familiale ou ethnique et où les jeux politiques recouvrent des clivages ethniques.

### *Régulations par l'Etat, par l'action collective ou par le marché : quelles alternatives ?*

Les débats sur les greniers villageois s'articulent autour de trois approches, qui manifestent à la fois des oppositions idéologiques et l'intérêt des structures qui les défendent. Les représentants des ministères nationaux restent attachés à une sécurité alimentaire assurée par des péréquations inter-saisonnières et des investissements conséquents en infrastructures gérées par des organismes étatiques. Projets et ONG accordent un intérêt prioritaire au renforcement des initiatives locales de stockage communautaire. Les préférences des agences d'aide internationale à tendance libérale vont vers des régulations libérant de toutes contraintes le jeu des marchés<sup>21</sup>. Ces divergences méritent aujourd'hui d'être dépassées.

Sur la base d'informations produites avec et pour les acteurs des filières céréalières, une réflexion pragmatique devrait permettre une mise à plat des conceptions et une relance des concertations pour parvenir à des visions partagées<sup>22</sup>. L'enjeu est de parvenir à de nouvelles articulations entre ces différents niveaux, autour d'orientations admises par tous.

Dans la perspective d'une mise à jour des politiques de développement rural des Etats du bassin du lac Tchad, deux axes de réflexion pourraient être explorés :

– un rééquilibrage des politiques publiques vers un soutien aux flux plutôt qu'aux stocks ;

<sup>21</sup> Notons néanmoins que l'Organisation mondiale du commerce reconnaît aujourd'hui certains instruments de politiques d'aide alimentaire : il s'agit du recours aux « stocks nationaux de sécurité » (gérés de préférence par des institutions privées sous contrôle de l'Etat) et des « filets de sécurité » (aide à des populations ciblées).

<sup>22</sup> Cet exercice a déjà été réalisé au Mali et au Burkina Faso sur initiative de la GTZ en 1995 (Gunther, Muck, 1995).

- la contractualisation en matière de commercialisation des produits vivriers ;
- un appui plus ciblé à la gestion de la trésorerie dans les exploitations agricoles par la mise en place de méthodes adaptées.

### *Promouvoir les stocks ou promouvoir les flux ?*

En dépit d'opérations de stockage aux résultats peu satisfaisants, le Cameroun a inscrit au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation en 1997 « un projet de constitution de stocks de sécurité alimentaire dans la partie septentrionale du Pays sujette à des catastrophes naturelles périodiques par la construction de greniers villageois [...]. L'objectif est de construire 1 200 greniers d'une capacité de stockage de 40 et 20 tonnes » (FAO-PAM, 1997).

Au Tchad comme au Cameroun, l'attachement réaffirmé aux structures de stockage exprime autant un certain conformisme intellectuel que des mobiles plus suspects – l'intérêt pris par de très nombreux acteurs (fonctionnaires, entrepreneurs, commerçants, voire ONG) au fonctionnement et aux dysfonctionnements de ces outils.

Parallèlement à des réflexions renouvelées sur des formes collectives de stockage de proximité, une plus grande attention devrait être portée à garantir une plus grande fluidité des circuits commerciaux<sup>23</sup> :

- plutôt que d'interdire les « sorties de céréales » en période de pénurie, il conviendrait au contraire de mettre en place des dispositifs facilitant le transfert des régions excédentaires vers les zones déficitaires ;
- pour ce faire, des schémas d'aménagement du territoire devraient prendre en compte les caractéristiques des différents espaces (excédentaires/déficitaires) en proposant une cartographie structurelle (en période moyenne) que des informations régulières viendraient actualiser ;

<sup>23</sup> Indépendamment de ses effets, cette politique des flux est sans doute moins populaire auprès des structures de l'encadrement (Etat, ONG) que la politique des stocks, dans la mesure où elle concerne moins leurs intérêts.

- au-delà des grands axes routiers, ces schémas devraient envisager le désenclavement permanent (c'est-à-dire surtout en saison des pluies, qui correspond au moment de la soudure) à la fois des zones les plus vulnérables et des foyers excédentaires, de façon à permettre les transferts de vivres ;
- cette réflexion sur le rôle du désenclavement dans la régulation de l'offre alimentaire doit être menée à différentes échelles géographiques, et prendre en compte aussi bien les liaisons entre grandes zones productrices (par exemple le Salamat au Tchad) et marchés de consommation, mais aussi les liaisons entre certains espaces fragiles et les grands marchés ou axes routiers qui tiennent parfois seulement à la réalisation ou à la réhabilitation de quelques ouvrages d'art.

### *Reconsidérer le fonctionnement des greniers villageois*

Il convient de ne pas condamner définitivement des formes de stockage qui peuvent être revues et corrigées. Ainsi, une expérience a été engagée par le projet DPGT<sup>24</sup> à partir de 1996 suivant des principes relativement différents des greniers villageois habituels.

Dans l'Extrême Nord du Cameroun : « Greniers communs » et Associations de producteurs-stockeurs (Aprostoc).

Les « Greniers communs » sont essentiellement financés par les groupements de producteurs de coton ; ils ont pour objectifs d'assurer une meilleure sécurité alimentaire par un stockage de proximité et une rémunération optimale des exploitants qui disposent d'excédents. Leur principe de fonctionnement diffère des greniers communautaires « classiques » : aucun financement extérieur, peu de constructions subventionnées, appropriation individuelle des sacs dans un local commun, intérêt des producteurs (qui ont peu confiance dans leur propre gestion des stocks) pour une mise à l'abri temporaire de leur production...

Les stockeurs sont membres de groupements cotonniers dont les fonds servent à l'achat des céréales. A la récolte, le groupement de

<sup>24</sup> Développement paysannal et gestion de terroirs. Maîtrise d'ouvrage : ministère de l'Agriculture du Cameroun. Maîtrise d'œuvre déléguée : Sodécoton. Financement : AFD / SCAC

producteurs de coton achète une partie de la production de sorgho à ses membres. Les sacs sont stockés nominativement dans un même local en attendant que les prix augmentent. Le « Grenier Commun » est alors ouvert par le groupement à la demande des stockeurs. Afin d'intéresser les différents types d'exploitation, deux options se présentent :

– si le producteur dispose d'un stock alimentaire suffisant pour sa propre consommation jusqu'à la prochaine récolte, il ordonne au groupement de vendre son stock sur le marché à des prix plus élevés. Le groupement se rembourse de l'avance qu'il a concédée et remet la marge bénéficiaire au stockeur ;

– si le producteur a épuisé son disponible alimentaire, il a la possibilité de racheter le sorgho à prix coûtant pour sa consommation.

Le système, expérimenté en 1996 auprès de 4 groupements, a connu un écho favorable auprès des producteurs. En 6 ans, l'extension des Greniers communs leur a conféré une dimension régionale. 249 groupements de l'Extrême Nord disposent aujourd'hui de leur grenier. 15 000 exploitations agricoles mobilisent près de 179 millions de F CFA pour stocker environ 2 300 tonnes de céréales.

L'idée de créer des unions de ces groupements de stockeurs s'est d'abord imposée pour réguler l'approvisionnement en céréales des marchés régionaux et empêcher les Greniers communs d'achalander les mêmes marchés le même jour. Dans la mesure où les céréales stockées sont essentiellement consommées par leur propre producteur, ces organisations se sont plutôt orientées vers des services d'appui pour la promotion du stockage villageois et le renforcement de la sécurité alimentaire des exploitations : conseil en gestion sur le stockage, négociation de crédits, conseils techniques aux producteurs sur les sorghos de contre-saison. Une fonction encore potentielle des Aprostoc est celle de la représentation des producteurs céréaliers vis-à-vis de l'administration et des organismes intervenant sur la question de la sécurité alimentaire (Abdourahmane *et al.*, 2002).

Après la création de l'Aprostoc Diamaré en 1997, cinq nouvelles unions ont vu le jour en 2000 et 2001. Ces associations couvrent désormais la majeure partie de la zone cotonnière de l'Extrême Nord du Cameroun. Elles se sont dotées progressivement d'un réseau de Conseillers Paysans chargés de prestations de services auprès de 10 à 20 groupements de producteurs. Les revenus des

Aprostoc proviennent d'un droit d'adhésion annuel par groupement, d'une taxe par sac stocké, de taux d'intérêt sur le « crédit céréales » et de la facturation des formations aux groupements dispensées par les conseillers.

Le succès, mais aussi la fragilité de ce dispositif tiennent à sa très forte imbrication dans le réseau des groupements cotonniers. Les greniers communs bénéficient indirectement du service d'animation et de fonds financés par la filière coton, dont l'avenir est conditionné à l'évolution peu favorable des marchés internationaux.

### *Au Tchad, une organisation collective de stockage dans le Logone géographique : l'expérience Komadji*

Komadji est un groupement créé en 1999 pour assurer la coordination entre les organisations paysannes impliquées dans la filière vivrière<sup>25</sup>. C'est à la suite d'une enquête dans le cadre de la concertation des greniers communautaires en 1999 que l'idée de cette coordination est née. La question posée était de savoir pourquoi une zone globalement excédentaire en céréales connaît des poches de crises alimentaires. Le problème à résoudre était la mauvaise gestion des récoltes au niveau des exploitations. Il s'agissait de parvenir à pré-financer les récoltes pour éviter que certaines familles les bradent (scolarisation, fêtes...). Ses objectifs sont :

- garantir la sécurité alimentaire en améliorant la gestion des vivriers grâce à un appui technique aux groupements membres ;
- valoriser les excédents par l'information sur les prix, la concertation sur les périodes de vente, la négociation avec les commerçants et la politique de préférence nationale (produits de bonne qualité).

Les membres de Komadji sont soit des groupements, soit des coordinations de groupements. Ainsi, sur les 153 groupements céréaliers recensés dans la zone par le Mouvement des producteurs de la zone soudanienne (MPZS), Komadji en regroupe actuellement 39, répartis dans 6 coordinations.

---

<sup>25</sup> Komadji est notamment soutenue par l'ONDR (Office national de développement rural), l'AFDI, le MPZS (initiateur de Komadji) et une ONG italienne (Acra).



- La Coordination des banques de céréales villageoises de Bodo (CBCV) qui regroupe 528 adhérents répartis en 23 groupements dont 2 féminins. La CBCV possède 12 greniers en dur. C'est une zone structurellement excédentaire qui produit du sorgho, de l'arachide et du mil pénicillaire.
- L'Union des banques de céréales villageois de Bébedjia (UBCV) qui regroupe 672 adhérents répartis en 33 groupements. L'Union possède 9 magasins construits. C'est une zone plutôt excédentaire comprenant quelques villages déficitaires. Elle produit du mil pénicillaire, du sorgho, de l'arachide et du riz.
- L'Union des groupements et greniers communautaires de Donia (UGGC) qui regroupe 538 adhérents répartis en 30 groupements, dont 10 groupements féminins. L'UGGC possède 7 greniers construits. Il s'agit d'une zone excédentaire qui produit du sorgho et du mil pénicillaire.
- La Coopérative des producteurs de riz de Nyan-Doba (CPR) qui regroupe 332 adhérents répartis en 43 groupements et qui possède 2 greniers construits. Cette zone essentiellement rizicole regroupe des villages excédentaires et d'autres plutôt déficitaires.
- Les Greniers communautaires de Sama qui regroupent 309 adhérents répartis en 7 groupements, dont 2 féminins. Elle gère 7 greniers construits (capacité de 600 sacs de 100 kg). C'est une zone déficitaire qui produit du sorgho, du mil pénicillaire et de l'arachide.
- L'Union des groupements pour le développement de Bedjo qui regroupe 424 adhérents répartis en 16 groupements, et qui possède 5 greniers construits. Cette zone est excédentaire et produit du sorgho, du mil pénicillaire et de l'arachide.

Actuellement, les greniers membres de Komadji ont une capacité de stockage de 3 490 tonnes (sorgho, riz, petit mil, arachide et sésame), et comptent 2803 adhérents, dont 572 femmes.

Les actions visent principalement les marchés (connaissance des acteurs et gestion), ce qui a nécessité la création d'une « commission commerciale » chargée d'enquêter sur les grands marchés céréaliers de la zone. La question de la sécurité alimentaire dans la zone est soumise à une commission « zone excédentaire-zone déficitaire » chargée d'étudier le transfert entre ces zones. Une commission « gestion des stocks » est chargée de suivre l'évolution des stocks afin d'éviter la vente individuelle. En principe, c'est Komadji qui décide de la période de vente et du prix. De plus,

Komadji se chargera d'un appui en conseil de gestion dans les villages et auprès des exploitations.

Le cas des Aprostoc a une valeur démonstrative sur les possibles répartitions de fonction entre le niveau central et les acteurs locaux. Les orientations stratégiques du Ministère de l'agriculture camerounais prévoit « un processus de substitution progressive des organisations paysannes au service public, qui doit se recentrer sur les fonctions spécialisées hors de portée de ces dernières » (Minagri, 2001). La pérennisation des Greniers communs passe par un transfert de compétences en suivi et en conseil au profit des Conseillers Paysans. Ce transfert est en cours, mais il revient aux pouvoirs publics d'accompagner l'effort de formation des responsables paysans, dans la mesure où la structuration de la filière n'est pas suffisamment avancée pour espérer à l'heure actuelle un fonctionnement autonome.

Au Tchad, la réflexion est moins avancée avec le ministère de l'Agriculture, mais certains bailleurs de fonds sont très enclins à soutenir des initiatives du type de celle de Komadji.

Reconsidérer la question du stockage au village et celle de la fluidité des marchés suppose de reconsidérer la question de la participation des commerçants et des transporteurs. Les tentatives de vente par des coopératives explicitement dirigées contre les pratiques spéculatives des commerçants s'étant souvent soldées par des échecs retentissants, des recherches pourraient être menées pour initier des relations contractuelles entre organisations de producteurs et commerçants, susceptibles d'améliorer la régulation des marchés vivriers. Au Tchad, des expériences intéressantes en ce sens ont été observées pour la commercialisation du taro du pays Kim (Magrin, 2001). Un appui à ces formes de concertation pourrait constituer une piste novatrice pour les projets actuellement chargés de renforcer les organisations paysannes et la professionnalisation de l'agriculture.

En dernier lieu, la promotion d'initiatives de stockage des paysans ne peut s'envisager qu'en association avec des programmes d'appui à la gestion des exploitations. Or, la très grande variété des profils d'exploitations agricoles oblige à repenser les stratégies de vulgarisation en termes d'appui personnalisé ou de « conseil de gestion aux exploitations ». Les expériences du Prasac dans ce domaine sont riches d'enseignement, tant au Nord-Cameroun qu'au sud du Tchad (Djondang et Leroy, 2002 ; Djamen Nana *et al.*, 2002).

Ces réflexions ne peuvent être menées efficacement sans disposer d'informations fiables, tant sur les marchés céréaliers que sur les pratiques de développement des différents opérateurs en matière de sécurité alimentaire. Ces informations aussi bien quantitatives que qualitatives, qui découlent de dispositifs d'observation inscrits dans la durée, font cruellement défaut. Elles devraient motiver la création d'observatoires au service des décideurs et des acteurs des filières céréalières.

### *Vers un appui aux observatoires*

Plusieurs observatoires de la sécurité alimentaire ont été mis en place dans le bassin du lac Tchad depuis 20 ans : systèmes d'alerte rapide, systèmes d'alerte précoce (SAP), systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide (SISAAR), Famine Early Warning system (FEWS). Le plus souvent, leur objectif était de souligner des effets de « seuil » à partir desquels des interventions étaient jugées nécessaires.

Si ces observatoires ont permis des ciblage de populations vulnérables et le déclenchement de certains programmes d'urgence, ils n'ont que peu souvent été le lieu d'un débat sur les stratégies de long terme à mettre en place pour réguler les marchés céréaliers. Or, le rôle d'un observatoire socio-économique est justement d'éclairer les processus de terrain pour mieux orienter les décisions, appuyer les choix politiques et susciter un débat entre les acteurs concernés par le processus (Duteurtre, 2002). La mise sur pied du CASAGC au Tchad est à ce titre intéressante. Mais sa lourdeur institutionnelle et sa limitation à N'Djamena ne lui ont pas permis d'enclencher une dynamique de réflexion sur les politiques décentralisées de sécurité alimentaire. D'autre part, le CASAGC comme les autres observatoires de la sécurité alimentaire ont trop souvent focalisé leur attention sur la saisie « d'indicateurs » conjoncturels au lieu de s'intéresser aux « processus » en place et aux dynamiques associées.

Aujourd'hui, il apparaît crucial de concevoir des observatoires locaux susceptibles de fournir des informations de terrain fiables et de susciter un débat entre tous les acteurs concernés sur les stratégies possibles en matière de gestion des marchés céréaliers. Il s'agit de réunir autour d'une même table commerçants, organisations de

producteurs, chercheurs, administrations et autorités traditionnelles, pour qu'émergent des « modèles d'action ». De tels dispositifs pourraient être hébergés par des institutions publiques ou privées, à condition d'obtenir la caution de la recherche publique ou d'une expertise reconnue, seule garante de la fiabilité des données récoltées. Ils devraient se limiter à une compétence géographique limitée (le nord du Cameroun ou la zone soudanienne du Tchad) de manière à susciter des concertations rapprochées entre acteurs de terrain et à susciter des accords adaptés aux réalités.

Ils pourraient enfin être relayés par un observatoire régional du développement, dont le rôle serait d'élargir l'échelle des débats sur les politiques alimentaires et d'assurer un accompagnement méthodologique à ces dispositifs locaux.

## Conclusion

Depuis 25 ans, l'engouement pour les banques céréalières ou les greniers villageois n'a pas encore eu d'impact durable sur la situation du bassin du lac Tchad en terme de sécurité alimentaire. De trop nombreux échecs ont apporté des arguments aux partisans de la solution libérale ou aux défenseurs mal intentionnés des stocks nationaux de sécurité.

L'examen des expériences de stockage communautaire n'engage pas à une réponse tranchée sur la viabilité des différents dispositifs. Mais elle conduit à souligner que les politiques de sécurité alimentaire doivent s'intéresser de plus près aux rôles que peuvent jouer les greniers communautaires dans l'accès des populations les plus vulnérables à une sécurité alimentaire, et dans la gestion des marchés céréaliers.

Certaines initiatives sont porteuses d'espoir. Elles invitent en tout cas à un examen attentif des réalités de terrain et à un partenariat plus fort entre recherche et développement, notamment à travers la mise en place d'observatoires adaptés. L'enjeu est de taille. Il pourrait servir de catalyseur au lent processus de professionnalisation du monde paysan dont l'impact sur le mode de vie rural tarde à venir.



